



Mairie  
19120 PUY D'ARNAC

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à 20 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 janvier 2026

**Étaient présents :** M. PERRIER Dominique, M. QUINTANE Grégory, Mme CLARE-PELOUTIER Martine, Mme MARTIN Josy, Mme DRULHES Hélène, M. RAQUIN Jean-Luc, M. PALMER Russell, Mme PUPILE Véronique, M. FREYSSINEL Mathieu

**Étaient excusés :** M. Loïc MÉNOIRE

**Est nommée secrétaire de séance :** Mme PUPILE Véronique

Ouverture de la séance à 20h

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 décembre 2025, voté à l'unanimité.

**Remplacement de l'ancien TBI - achat d'un écran numérique interactif et d'un ordinateur portable dédié à l'écran interactif - demande de subventions auprès de l'État - DETR - voté à l'unanimité**

Monsieur Le Maire évoque auprès du Conseil Municipal la nécessité d'équiper la Classe de GS - CP d'un écran numérique interactif et d'un ordinateur portable dédié à l'écran interactif.

Le TBI actuel présente des signes de faiblesse.

Cet achat serait éligible à une subvention de l'État - DETR dans le cadre du programme « Écoles numériques 19 » à hauteur de 50% du montant HT.

Une demande de devis a été faite auprès de :

L'entreprise Technique Media Informatique située à Objat, qui propose un devis de 2 725€HT - 3270€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir ce matériel auprès de Technique Media Informatique pour un coût de 2 725,00 € H.T.

Il approuve et autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR.

### **Participation à la classe découverte des Grandes sections et CP pour 2 élèves – voté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 41-2025 prise le 7 octobre 2025, concernant la participation de la commune au voyage scolaire à St Pierre d'Oléron pour la classe de GS - CP.

Les mairies du RPI ont reçu un courrier de M. LE GOFF annonçant le nombre d'élèves de GS-CP par commune.

La commune de Puy d'Arnac participera pour 2 élèves à hauteur de 123,50€ par enfant, soit un montant total de 247€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de verser une participation de 247€ pour 2 élèves vivant dans la commune de Puy d'Arnac,
- Décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif

### **Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur et demande de transmission devant la Cour de justice de l'Union européenne Intervention volontaire de la commune et de ses administrés au soutien du recours de l'État – 8 voix pour – 1 abstention**

La commune a reçu un courrier de la Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Corrèze concernant la menace directe qui pèse sur les agriculteurs face au projet d'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)

Elle invite les communes à s'engager derrière la motion proposée par le Député de l'Aisne afin de pouvoir saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne contre le MERCOSUR.

Le Maire rappelle que la commune de Puy d'Arnac compte 20 exploitations agricoles qui constituent un pilier de son économie et de sa vie sociale, représentant 40 emplois directs et indirects sur son territoire.

Le Conseil Municipal de Puy d'Arnac après en avoir délibéré :

- Décide d'apporter son soutien au projet de recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur.
- Demande au Premier ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de justice de l'Union européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord.

## Informations

- Courrier reçu du ministre via le préfet sur la Dermatose Nodulaire Contagieuse
- Eglise : la DRAC ne financera pas la restauration du retable, elle propose de relancer la demande pour le budget 2026
- La Poste de Nonards : réponse du conseil départemental de la Corrèze et du Sénateur : ils saisissent la Direction Nationale de la poste contre la fermeture de la Poste de Nonards pendant la période estivale
- Organisation du repas des aînés (inscriptions au 26/01/26 : 56 personnes + 8 conseillers) : prix 36€/personne + vin
- Manifestation des pompiers de Beaulieu le 13/06/2026 : congrès des pompiers de Corrèze : rassemblement de plus de 300 pompiers
- PLUi : la carte n'a pas à être expliquée au public qui vient la voir en mairie. Une légende est prévue à cet effet.  
Chaque commune représentée par son maire, ira défendre son dossier auprès de la CDPNAF en avril/mai 2026  
Une enquête publique est prévue entre mi-juin et mi-juillet, elle sera ouverte par le préfet pour recevoir les doléances du public sur les 34 communes
- Dossier panneau photovoltaïque : en attente du boîtier ou application pour basculer la production de photovoltaïque sur un point de livraison autre que la mairie/école  
Autres points de livraison : La cafoulière – l'église – la salle des fêtes
- Bornes à incendie : installation à Vialon fin 2024 – Bonneval fin 2025, celle d'Escaravage sera installée à la fin des travaux courant avril 2026
- Enfouissement des réseaux à Escaravage : en cours

## Questions diverses

Dossier adressage : le dossier de la Poste doit être mis à jour (nom des nouveaux propriétaires + n° de parcelles + n° adressage, ...) et à renvoyer aux impôts – travail lourd et fastidieux, qui devra être fait ultérieurement

La séance est levée à 22h20

**Secrétaire de Séance**  
**Mme PUPILE Véronique**

**Le Maire**  
**Dominique PERRIER**



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir ce matériel auprès de Technique Media Informatique pour un coût de 2 725,00 € H.T.

Il approuve et autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR.

### **Participation à la classe découverte des Grandes sections et CP pour 2 élèves – voté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 41-2025 prise le 7 octobre 2025, concernant la participation de la commune au voyage scolaire à St Pierre d'Oléron pour la classe de GS - CP.

Les mairies du RPI ont reçu un courrier de M. LE GOFF annonçant le nombre d'élèves de GS-CP par commune.

La commune de Puy d'Arnac participera pour 2 élèves à hauteur de 123,50€ par enfant, soit un montant total de 247€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de verser une participation de 247€ pour 2 élèves vivant dans la commune de Puy d'Arnac,
- Décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif

### **Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur et demande de transmission devant la Cour de justice de l'Union européenne Intervention volontaire de la commune et de ses administrés au soutien du recours de l'État – 8 voix pour – 1 abstention**

La commune a reçu un courrier de la Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Corrèze concernant la menace directe qui pèse sur les agriculteurs face au projet d'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)

Elle invite les communes à s'engager derrière la motion proposée par le Député de l'Aisne afin de pouvoir saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne contre le MERCOSUR.

Le Maire rappelle que la commune de Puy d'Arnac compte 20 exploitations agricoles qui constituent un pilier de son économie et de sa vie sociale, représentant 40 emplois directs et indirects sur son territoire.

Le Conseil Municipal de Puy d'Arnac après en avoir délibéré :

- Décide d'apporter son soutien au projet de recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur.
- Demande au Premier ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de justice de l'Union européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord.

## Informations

- Courrier reçu du ministre via le préfet sur la Dermatose Nodulaire Contagieuse
- Eglise : la DRAC ne financera pas la restauration du retable, elle propose de relancer la demande pour le budget 2026
- La Poste de Nonards : réponse du conseil départemental de la Corrèze et du Sénateur : ils saisissent la Direction Nationale de la poste contre la fermeture de la Poste de Nonards pendant la période estivale
- Organisation du repas des aînés (inscriptions au 26/01/26 : 56 personnes + 8 conseillers) : prix 36€/personne + vin
- Manifestation des pompiers de Beaulieu le 13/06/2026 : congrès des pompiers de Corrèze : rassemblement de plus de 300 pompiers
- PLUi : la carte n'a pas à être expliquée au public qui vient la voir en mairie. Une légende est prévue à cet effet.  
Chaque commune représentée par son maire, ira défendre son dossier auprès de la CDPNAF en avril/mai 2026  
Une enquête publique est prévue entre mi-juin et mi-juillet, elle sera ouverte par le préfet pour recevoir les doléances du public sur les 34 communes
- Dossier panneau photovoltaïque : en attente du boîtier ou application pour basculer la production de photovoltaïque sur un point de livraison autre que la mairie/école  
Autres points de livraison : La cafoulière – l'église – la salle des fêtes
- Bornes à incendie : installation à Vialon fin 2024 – Bonneval fin 2025, celle d'Escaravage sera installée à la fin des travaux courant avril 2026
- Enfouissement des réseaux à Escaravage : en cours

## Questions diverses

Dossier adressage : le dossier de la Poste doit être mis à jour (nom des nouveaux propriétaires + n° de parcelles + n° adressage, ...) et à renvoyer aux impôts – travail lourd et fastidieux, qui devra être fait ultérieurement

La séance est levée à 22h20

**Secrétaire de Séance**  
**Mme PUPILE Véronique**

**Le Maire**  
**Dominique PERRIER**



